

**N°2026-24**

**CIAS VAL GUIERS**  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 20

Ayant donné un Pouvoir : 01

Absent : 05

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 21

**Résultat du vote :**

Abstention : 00

Vote nul : 00

Votes blancs : 00

Suffrages exprimés : 21

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 11**

**Date de la convocation :**

06/05/2026

**20 présents** : MENUET André, REGALLET Paul, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, ARGOUD Yves, CHARANCE Régine, PARCOPRET Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, LE BIHAN Isabelle, CHAPUIS Agnès, HENNAUX Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.

**01 pouvoir** : PLASSAIS Catherine à QUEYRON Isabelle.

**05 absents** : GROS Sébastien, JOURDAN Véronique, DOMINICI Marie-José, GORJUX Yves, BOSSELER Nadia.

**OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT ;**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-13 en date du 23 mai 2023, approuvant les statuts de la communauté de communes Val Guiers et de son CIAS ;

**Vu** la délibération n° 2019\_06\_25\_03 en date du 25 juin 2019, constatant le nombre total de sièges que compte le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale Val Guiers, soit 27 sièges Président inclus ;

**Vu** la délibération n° 2026\_04\_14\_01 du conseil communautaire du 14 avril 2026 désignant M. Paul REGALLET Président de la communauté de communes Val Guiers ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L. 123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

**Considérant que** les modalités de vote sont prévues à l'article R123-18 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### Election du Vice-Président :

Considérant la candidature de M. Régis PARCORET ;

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 21
- f. Majorité absolue : 11

La candidature de M. Régis PARCORET recueille 21 voix.

➤**PROCLAME** Monsieur Régis PARCORET, administrateur du CIAS par ailleurs conseiller communautaire de la communauté de communes Val Guiers, élu Vice-président et le déclare installé.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/05/2026,

Le Président,  
Paul REGALLET

